



VILLE DE BALLAN-MIRÉ  
8 142 habitants  
37 INDRE ET LOIRE  
Recrute

Un agent de Police Municipale (H / F)  
Selon le cadre statutaire

Placé sous l'autorité directe du Maire, en relation avec le Directeur Général des Services, les élus et l'ensemble des services, vous exercez les missions nécessaires au maintien de l'ordre public, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques et assurez une relation de proximité avec la population, la préparation à la mise en œuvre et au suivi des décisions municipales.

A ce titre, vous êtes notamment chargé(e) d'assurer :

- L'application et le contrôle du respect des pouvoirs de police du Maire
- La mise en œuvre des orientations municipales en matière de prévention et de surveillance de la voie publique
- Une veille réglementaire
- Une assistance technique et de conseil auprès du Maire et des élus
- La surveillance et la prévention du bon ordre public, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- Le constat et la verbalisation des infractions au code de la route notamment le respect de la zone bleue et du stationnement en règle générale
- Le constat des infractions du code de l'urbanisme et de l'environnement
- Le recensement des détériorations du domaine public (dépôts sauvages notamment)
- Un lien entre les administrés, les services municipaux et la gendarmerie,
- La rédaction des mains courantes, rapports, procès-verbaux,
- La surveillance générale lors de réunions publiques, manifestations culturelles, sportives, événementielles,
- La sécurité des entrées et sorties d'écoles,
- Le portage de certains plis et documents officiels (ex. : convocation du conseil municipal)
- La police funéraire
- L'Opération Tranquillité Vacances
- La participation à l'animation du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en lien avec l'élus référent
- La participation à l'exploitation du système de vidéo protection (habilitation à accéder aux enregistrements).

Conditions d'exercice :

- Patrouilles véhiculées sur l'ensemble de la commune
- Itinage pédestre ou cycliste dans le centre-ville et différents quartiers
- Bureau à disposition à l'Hôtel de Ville

- Déplacements éventuels dans les communes de la structure intercommunale, voire les communes limitrophes
- Rythme de travail régulier
- Horaires ponctuellement variables en fonction des événements
- Travail en équipe et généralement en binôme
- Bonne condition physique recommandée ; disponibilité
- Respect de la déontologie, sens du service public et des relations avec le public
- Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue
- Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire, permis de conduire obligatoire

Recrutement selon conditions statutaires

Adressez lettre de motivation avec C.V. détaillé avant le 31 juillet 2022 à :

M. Thierry CHAILLOUX  
Maire de BALLAN-MIRÉ  
Hôtel de Ville  
12 place du 11 novembre  
37510 BALLAN-MIRÉ